



HAL
open science

Nouvelles perspectives sur la peine capitale à l'époque contemporaine dans les historiographies anglophones et francophones

Nicolas Picard

► **To cite this version:**

Nicolas Picard. Nouvelles perspectives sur la peine capitale à l'époque contemporaine dans les historiographies anglophones et francophones. *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies*, 2017, Vol. 21, n°2, pp.51-61. 10.4000/chs.2085 . hal-04160595

HAL Id: hal-04160595

<https://hal.science/hal-04160595>

Submitted on 12 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies

Vol. 21, n°2 | 2017

L'histoire de la criminalité et de la justice pénale :
propositions de recherche pour le 21^e siècle

Nouvelles perspectives sur la peine capitale à l'époque contemporaine dans les historiographies anglophones et francophones

Nicolas Picard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/chs/2085>

DOI : [10.4000/chs.2085](https://doi.org/10.4000/chs.2085)

ISSN : 1663-4837

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2017

Pagination : 51-61

ISSN : 1422-0857

Référence électronique

Nicolas Picard, « Nouvelles perspectives sur la peine capitale à l'époque contemporaine dans les historiographies anglophones et francophones », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 21, n°2 | 2017, mis en ligne le 19 juillet 2020, consulté le 16 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/chs/2085> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.2085>

Nouvelles perspectives sur la peine capitale à l'époque contemporaine dans les historiographies anglophones et francophones

Nicolas Picard

Les historiographies anglophones et francophones de la peine de mort contemporaine ont connu d'importants renouvellements dans les dernières décennies. La plupart des efforts ont été menés de manière parallèle, dans chaque espace national et/ou linguistique¹, un plus faible volume affirmant des ambitions comparatistes ou «connectées»². Dans le cadre de cet essor de l'histoire transnationale, l'une des questions récurrentes est notamment la divergence observée entre les États-Unis et les autres démocraties occidentales sur le maintien de la peine capitale³. Les ouvertures que l'on peut envisager pour l'étude historique de la peine de mort se situent dans une continuité thématique, géographique et chronologique de différents axes qui nous semblent aujourd'hui structurer les développements récents. Ces derniers se situent aux confins de différents mouvements historiographiques et du champ des *Death Penalty Studies*, ensemble foisonnant d'études dont les enjeux sont encore brûlants. Ses résultats sont en effet susceptibles d'être employés dans le débat actuel entre partisans et adversaires de l'abolition, dans différentes parties du monde. Par souci de clarté, nous avons regroupé l'ensemble des questionnements en quatre grands «massifs», bien qu'un certain nombre de travaux et de problématiques résistent sans doute à un découpage trop systématique.

ABOLITIONS, ABOLITIONNISMES ET RÉTENTIONNISMES

En premier lieu, l'étude des débats et arguments portant sur la question de l'abolition constitue sans doute le champ le plus anciennement parcouru dans l'histoire de la peine de mort. Traditionnellement travaillé tant par l'histoire du droit que par l'histoire politique et

¹ La liste serait très longue mais une grande partie des espaces anglophones et francophones disposent d'«histoires de la peine de mort» à une échelle nationale ou régionale. Pour un dernier exemple de cette tendance, voir Radelet (2017). Le but n'étant pas ici de faire un bilan historiographique détaillé mais de tracer quelques pistes de recherche, nous avons essayé de ne pas surcharger en références les notes de bas de page mais de donner quelques titres qui nous apparaissent comme significatifs ou exemplaires.

² Hammel (2010).

³ Whitman (2003).

intellectuelle, il est marqué par la production de bonnes synthèses, celles-ci ayant eu très tôt l'ambition de retracer une histoire « universelle » des progrès vers l'abolition⁴, avec le risque cependant d'une dérive vers une approche téléologique qu'il s'agit aujourd'hui de remettre en cause⁵. Autant qu'aux mouvements abolitionnistes, qui ont reçu jusqu'ici le plus grand éclairage, il importe aussi de s'attarder sur les mouvements « morticoles » ou rétionnistes, propices au maintien, voire à l'élargissement de la peine capitale, et à leurs initiatives médiatiques et législatives.

Le tournant actuel est cependant marqué principalement par le dépassement d'une approche comparée, se contentant d'énumérer, et plus rarement de confronter, les différents cas nationaux. L'étude des progrès abolitionnistes se joue aujourd'hui dans une perspective transnationale, attentive notamment à l'édification d'un ordre juridique international qui contraint de plus en plus l'application des peines capitales subsistant encore dans de trop nombreux pays. Des « cultures juridiques » abolitionnistes s'établissent à une échelle continentale⁶. Dans la continuité de ce renouvellement, il faudrait s'intéresser aux débats internes aux grandes organisations internationales, du Conseil de l'Europe à l'ONU, ainsi qu'au rôle joué par les associations scientifiques de juristes dans la circulation des idées et dans la production d'expertises. Bien des choses restent à écrire également sur l'idéologie des professionnels de la justice chargés de mettre en œuvre la peine de mort tant dans une perspective nationale (avec les problèmes posés par les différences de formation juridiques de chaque pays) que transnationale, les différents corps de juristes et de magistrats n'étant pas imperméables aux influences extérieures. Il s'agit aussi de revenir sur l'histoire des associations abolitionnistes en les inscrivant dans cette perspective « connectée ». Il manque par ailleurs à notre compréhension de ces organisations une approche davantage sociologique. Si les grandes figures du mouvement abolitionniste et leurs idées sont relativement bien identifiées et étudiées, des choses restent à découvrir sur les modalités d'organisation et sur les composantes de l'engagement et de la mobilisation des militants « ordinaires » des associations des droits de l'homme, à l'image de ce que James Gregory a réalisé pour le mouvement *anti-gallows* britannique à l'ère victorienne⁷.

L'étude de l'abolitionnisme s'est récemment enrichie des apports venus de la science politique⁸, des sciences linguistiques⁹ comme de la philosophie¹⁰, permettant d'approfondir la compréhension des mécanismes médiatiques, argumentatifs et émotionnels à l'œuvre dans le processus d'abolition. Dépassant une histoire littéraire traditionnelle étudiant les grandes œuvres abolitionnistes, le mouvement *law-and-literature*¹¹ a, lui aussi, permis d'envisager non seulement l'influence des questions juridiques sur la littérature, mais également, en sens inverse, le rôle joué par les écrivains et leurs écrits dans les débats politiques, législatifs, ainsi que dans les prétoires. Pour

⁴ Pour une réflexion sur l'idée d'évolution pénale, voir Raoult (2011).

⁵ Comme le montre, entre autres, Mathieu Soula (2015).

⁶ Schabas (2002), Goldbaier (2008).

⁷ Gregory (2012).

⁸ Le Quang Sang (2001).

⁹ Micheli (2010).

¹⁰ Derrida (2012).

¹¹ Ward (1995).

l'heure, cependant, ces approches novatrices se limitent à l'étude des débats les plus saillants, en particulier les débats parlementaires. Il reste certainement de la place pour d'autres travaux, afin d'affiner et d'élargir notre connaissance de ces circulations de représentations et d'émotions, ainsi que leur rôle dans la formation des opinions.

La description des évolutions de l'opinion publique représente en effet un pan important de l'histoire de l'abolition ou du maintien de la peine de mort. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, la démarche doit souvent se résoudre à être impressionniste, attitudes et opinions étant filtrées par les différents médias. Les outils que représentent par la suite les sondages permettent, dans une certaine mesure, d'« objectiver » les fluctuations, sans pour autant lever toute critique, ni le besoin de mener des enquêtes plus qualitatives. Il manque aujourd'hui une mise en perspective de ces opinions aux échelles régionale et mondiale. Par ailleurs, il s'agit de réinscrire les représentations sur la peine capitale, mais aussi sa mise en œuvre pratique, dans un ensemble culturel plus vaste de rapport à la violence, à l'ordre et à la vengeance. À cet égard, il est significatif qu'un certain nombre de travaux cherchent à mettre en relation processus abolitionnistes et évolution de la violence sur le long terme, dans une perspective éliassienne¹². Dans l'ensemble des comportements violents, la pratique du lynchage ou d'autres types d'exécutions extra-légales, bien que se rapprochant du crime, sont dans le même temps des formes inspirées ou inspirant des mises à mort légales, comme l'ont souligné des auteurs au sujet des États-Unis¹³. Si ce dernier exemple est le plus flagrant, il est possible d'élargir ce propos à d'autres aires géographiques : une approche de la peine de mort ne peut se passer des études du lynchage, ou du moins des « émeutes vindicatives », et plus largement des « passions punitives » que l'on observe jusque dans des pays caractérisés par leur modération – études qui font aujourd'hui encore largement défaut¹⁴.

La date de l'abolition marque souvent une borne chronologique pour les travaux qui s'intéressent au sujet. L'enjeu de la peine de mort dans les sociétés abolitionnistes, apparaît donc négligé, si l'on excepte quelques ouvrages réalisés par des juristes¹⁵. Or, il continue pourtant d'être présent, à la fois comme perpétuelle menace d'un retour, sous une forme légale ou para-légale (comme le montre l'exemple spectaculaire des Philippines du président Duterte), et comme élément mémoriel et commémoratif. On retrouve ainsi des propositions de journée officielle de l'abolition ou des efforts pour inscrire ce principe dans les programmes scolaires. La question de la diplomatie liée aux affaires de peine capitale, à la fois dans le soutien de nationaux condamnés par des justices étrangères, comme d'une perspective plus générale de travail en faveur de l'abolition universelle, reçoit une visibilité nouvelle¹⁶, mais dont il faudrait envisager les prodromes dès le XX^e siècle, notamment à l'occasion d'affaires retentissantes comme Sacco et Vanzetti (1927) ou les époux Rosenberg (1952). La vivacité du débat dans un pays comme les États-Unis invite également à rester attentif aux développements actuels des études criminologiques et philosophiques portant sur les justifications

¹² Les travaux de Norbert Elias ont inspiré notamment Pieter Spierenburg (1984) et David Garland (1990).

¹³ Par exemple, Bright (1997) ou Allen et Clubb (2008).

¹⁴ Ce que j'ai esquissé dans ma propre thèse, Picard (2016).

¹⁵ Cario (1993).

¹⁶ Taube (2006), Kendall et Siracusa (2013).

morales et les effets induits par la peine de mort sur l'évolution de la violence. Procéder à une histoire intellectuelle des arguments soulevés comme à une histoire sociale des sciences (en particulier la criminologie et ses sciences annexes, dont la statistique, et leur possible instrumentalisation¹⁷) reste nécessaire.

PUBLICITÉ, MISES EN SCÈNE ET MISES EN RÉCIT

Un deuxième champ très fécond concerne l'étude des exécutions et de leur publicité, dans une perspective faisant appel aux analyses foucaaldiennes et éliassiennes, tout en gardant une distance critique par rapport à une certaine téléologie¹⁸. Prenant racine dans des pratiques observables sur le long terme depuis les époques médiévale et moderne, le « spectacle » exécutif, ses « rites », ses fonctions sociales, varient suivant les contextes temporels et géographiques. L'attention s'est de plus en plus déplacée de ce qui est montré à ce qui est ressenti et vécu par les spectateurs, illustrant le hiatus pouvant exister entre les justifications explicites de telles scènes et leurs significations réelles.

La nécessité d'une approche comparatiste se fait jour¹⁹. Il s'agit maintenant d'élargir l'étude des espaces européens et américains, relativement bien connus, aux espaces coloniaux, puis décolonisés, et de manière générale aux espaces extra-occidentaux. Dans un prolongement jusqu'au temps présent, il est aussi nécessaire d'opérer la jonction avec les études s'intéressant à la mise en scène contemporaine des exécutions dans certains pays, tels l'Iran ou l'Arabie Saoudite, ou par des entités pseudo-étatiques comme l'« État islamique ». De plus, si l'exécution publique a déjà suscité d'abondants travaux, ce qui est dévoilé ou non au public dans le cas des exécutions se tenant à huis clos a reçu moins d'attention. Au revers de l'enjeu de la publicité se joue en effet la question encore très peu traitée des stratégies d'opacité tant visuelles que statistiques utilisées à certaines époques ou dans des pays comme la Chine, ce qui empêche même, pour ce dernier cas, d'avoir une appréciation exacte des peines de mort qui y sont effectivement exécutées.

Des travaux restent par ailleurs à mener pour opérer la jonction avec les domaines en plein essor des *Visual Studies* d'une part, et des *Media Studies* d'autre part. En effet, l'exécution a bien été étudiée en tant que spectacle, mais l'étude de la circulation des images et des récits d'exécution dans la société, qu'ils soient documentaires ou fictionnels, ainsi que leurs effets intertextuels, est à approfondir²⁰. Là encore, le mouvement *law-and-literature* a examiné les questions liées aux représentations de l'exécution dans la littérature, d'autres études se sont intéressées au cinéma²¹. Mais il reste à explorer des formes d'expression moins légitimes, depuis la presse jusqu'aux émissions télévisées ou aux graffitis pénitentiaires, ainsi que les modalités de leurs réceptions. Il s'agirait

¹⁷ Voir en particulier la controverse autour des études montrant le caractère préventif et exemplaire de la peine capitale aux États-Unis ; Yang et Lester (2008) et une critique par Sacha Raoult (2015).

¹⁸ Friedland (2012) ; Taïeb (2011).

¹⁹ À l'image de celle réalisée par Pascal Bastien pour l'époque moderne (2011).

²⁰ Citons néanmoins pour le cas américain Kudlac (2007) et Barton (2014). Ce dernier ouvrage est particulièrement représentatif du mouvement *law-and-literature*.

²¹ Par exemple Kozlovsky-Golan (2014).

également de renouveler cette approche pour étudier les prolongements de tels spectacles jusqu'au temps présent ; en prenant en compte l'émergence d'Internet à différents niveaux : afin de mieux cerner l'expression et la mobilisation des émotions punitives (pour lesquelles on n'a finalement que des traces extrêmement filtrées pour les époques antérieures), comme lieu de connaissances et de fascinations (où se joue une partie de l'«histoire publique» de la peine de mort, menée de longue date par des passionnés non-universitaires), ou comme espace de militantisme.

OBJETS, CORPS ET TECHNIQUES

Un troisième massif rassemble les études portant sur le caractère sensible de la peine de mort et sur ses aspects matériels et corporels, depuis l'expérience des «couloirs de la mort» jusqu'au devenir des corps des condamnés²², en passant par l'attention portée aux gestes des exécuteurs et à leur matériel, aux «derniers moments» et au ressenti physique de la mise à mort, avec en filigrane, pour chacune de ces étapes, la question de la douleur et de la cruauté, dont on connaît l'importance actuelle dans le débat américain. Le sujet de la matérialité de la peine capitale et de ses conséquences corporelles se joint à un essor actuel plus large des histoires matérielle²³, corporelle et émotionnelle.

Les différents dispositifs de «couloirs de la mort» ont suscité une littérature relativement abondante en ce qui concerne les États-Unis, mais cela est moins vrai pour les autres pays, continent européen inclus. Il manque ainsi une vision comparée de ces lieux, de leurs fonctionnements, de leurs réglementations et de leurs objets. Les questions de la «surpénalité» ou des «micro-pénalités» officielles ou officieuses appliquées aux condamnés à mort pendant le temps de leur détention doivent être mises en relation avec les pratiques existant dans les autres espaces carcéraux. De nouvelles approches peuvent par ailleurs être développées à partir des interrogations posées par l'étude du vécu et de la psychologie des condamnés à mort actuels²⁴. Il s'agit aussi de décentrer le regard du condamné pour prendre en compte l'ensemble des entourages des condamnés à mort, entourage familial et amical comme entourage «pénitentiaire» post-condamnation, avec le rôle joué notamment par certains gardiens, aumôniers ou correspondants. De nombreux témoignages de ces «accompagnateurs» des condamnés à mort sont parus, mais il manque un travail historique qui en analyserait les évolutions et les éléments communs comme les spécificités. Le rôle de la religion est particulièrement à souligner.

L'étape même de l'exécution a suscité davantage de débats et d'études, depuis la désormais fameuse «querelle des têtes coupées», qui éclôt peu de temps après l'invention de la guillotine²⁵, jusqu'aux polémiques récentes entourant les ratés des exécutions par injection aux États-Unis. L'ère contemporaine serait caractérisée par le remplacement des anciens supplices par des façons de tuer à la fois plus

²² Ward (2015) et de manière générale l'ensemble des ouvrages de la série «*Palgrave Historical Studies in the Criminal Corpse and its Afterlife*».

²³ Porret *et al.* (2012).

²⁴ El Bongi (2010).

²⁵ Chamayou (2008).

« efficaces » (ce qui signifie souvent plus rapides) et moins douloureuses. Pour partie, l'histoire de l'invention de ces machines et de ces procédés est assez bien connue. Il s'agit cependant de les replacer dans une histoire des théories et des techniques médicales de la mort et de la douleur, à l'image de l'étude opérée par Anne Carol pour la guillotine²⁶. Il est nécessaire également de se poser la question de l'« expérience » de la mort ainsi reçue par le condamné, de ses derniers moments, des traces d'ultime rébellion, et de la souffrance éventuellement subie.

Les figures des « bourreaux » célèbres ont suscité quelques biographies, et parfois des travaux sur leur image médiatique²⁷, mais peu de mises en perspective globale. Le sujet des circulations et des concurrences internationales des pratiques d'exécution reste encore largement à défricher : on sait que l'exécuteur français recevait des visites de dignitaires étrangers curieux de moderniser leur peine capitale, on sait aussi l'intérêt suscité par des innovations telles la chaise électrique, la chambre à gaz ou l'injection létale, mais la façon dont ces modèles et ces techniques sont diffusés, adoptés et adaptés à l'échelle locale reste encore relativement obscure. Enfin, il faut relier les pratiques d'exécution « officielles » et destinées aux criminels de droit commun avec des formes d'exécution plus massives, notamment dans des contextes d'élimination d'opposants politiques. La césure existant entre criminels de droit commun et « criminels politiques » n'est pas toujours nette, et les pratiques d'exécution comportent à cet égard des enjeux symboliques, comme, par exemple, la pratique consistant, en France, à guillotiner des résistants sous l'Occupation ou des combattants algériens pendant la guerre d'indépendance, afin de les humilier en leur déniaut un statut « politique » et une exécution plus glorieuse par un peloton.

Après la mort, il faut disposer des corps. L'aspect qui a pour l'instant le plus retenu l'attention est l'utilisation médicale des restes des condamnés à mort, notamment à des fins de dissection²⁸ et d'expérimentation. On sait aussi que les condamnés ont pu être utilisés dans les progrès des techniques de transplantation d'organes, mais le sujet est encore assez largement occulté et l'ampleur des prélèvements reste à évaluer. De nombreux corps échappent cependant à la médecine. Les pratiques funéraires entourant les condamnés à mort sont à explorer : selon les temps et les lieux, elles diffèrent plus ou moins largement de celles réservées au commun des mortels. La façon dont la mémoire des condamnations, des exécutions et des suppliciés s'inscrit dans des lieux et des objets, voire des « reliques », peut également faire l'objet d'observations. Dans certains contextes politiques, jusqu'à nos jours, la destruction des corps vise à éviter la fixation de « lieux de pèlerinage ».

CONDAMNATIONS, DÉCISIONS ET LIBÉRATIONS

Enfin, le quatrième « massif » de recherches porte sur les pratiques judiciaires de la peine capitale, qu'il s'agisse d'analyser l'apparition de nouvelles incriminations, de saisir l'activité des différentes cours ou de comprendre l'intervention des grâces²⁹.

²⁶ Carol (2012).

²⁷ Taïeb (2002).

²⁸ Pour l'époque moderne, voir Turren (2016).

²⁹ Chadwick (1992).

S'y ajoutent les études s'intéressant à la sociologie des condamnés à mort et aux questions soulevées par l'inégale distribution sociale, raciale³⁰ et genrée³¹ des condamnations. Ce domaine compte sans doute parmi les plus prometteurs pour de nouvelles avancées, en raison de l'abondance des sources disponibles et de la masse des espaces géographiques³² et des délimitations temporelles qu'il reste encore à couvrir, afin d'affiner les visions que peuvent nous donner des histoires trop générales, y compris à une échelle nationale³³. Ces histoires nationales négligent aussi fréquemment l'application de la peine de mort dans les espaces coloniaux, entre démonstration d'une justice « civilisée » et expédient du maintien de l'ordre³⁴.

La question des formes de justice extraordinaire pratiquées dans certains pays et à certaines périodes se pose : on peut penser aux tribunaux spéciaux et tribunaux politiques des temps de crise, de guerre, ou d'épuration, dont l'activité est souvent étudiée à l'aune d'autres types de phénomènes de répression légale ou extra-légale, avec finalement assez peu de points de jonction avec le reste de l'histoire judiciaire. On peut également penser, de manière beaucoup plus régulière, aux enjeux soulevés par l'existence d'une justice militaire disposant dans de nombreux pays d'un domaine réservé pour certains types de crimes ou de populations.

Enfin, il nous semble qu'une nouvelle direction à donner à ces recherches devrait porter sur la figure des victimes de crimes ayant entraîné l'énoncé de la peine capitale. Leur présence semble omniprésente dans les débats mais elles apparaissent paradoxalement comme des « oubliées » de l'histoire. Au-delà de la description des violences subies, des « corps saccagés »³⁵, on peut tenter de comprendre de quelle manière la peine de mort sert à punir ou à « compenser » les atteintes portées à certaines catégories de victimes. Il s'agit aussi d'envisager ce que représente pour les victimes ou leurs familles le fait de participer, d'une manière ou d'une autre, à la mise à mort légale d'un autre individu³⁶. Cette question devient en effet cruciale dans le débat américain, et il est utile d'en considérer les manifestations dans un passé plus lointain et dans d'autres cultures.

À cet élargissement en termes géographiques, temporels et judiciaires devrait correspondre l'utilisation d'outils statistiques dans la perspective du récent renouvellement de l'histoire quantitative³⁷. Les possibilités d'enregistrement et de calcul offertes aujourd'hui sont sans commune mesure avec celles dont pouvait

³⁰ Par exemple, Allen et Clubb (2008), *op. cit.*; Turrel (2004).

³¹ Par exemple, Greenwood (2000) ou Segrave (2008).

³² Soulignons l'élargissement récent suscité notamment par la question de la peine de mort dans les pays asiatiques, principalement en Chine, voir Hood et Deva (2013). Zhang Ning a soutenu une HDR intitulée *La Peine de mort en Chine au XX^e siècle. Institutions, pratiques et débats*, le 7 février 2014 au Collège de France, HDR que nous n'avons pas eu l'occasion de consulter ; voir aussi Ning (2005).

³³ Cela est valable pour les fédérations comme les États-Unis ou l'Australie, où chaque État disposant de sa propre législation et de son propre contexte juridico-social, mais aussi d'États unitaires comme la France, comme le montrent plusieurs travaux s'intéressant à un contexte régional, par exemple Mickeler (1999).

³⁴ Pour l'empire britannique, voir, entre autres, Wiener (2008).

³⁵ Chauvaud (2009).

³⁶ Avec notamment la question de l'« apaisement » qu'est censée apporter l'exécution du criminel. Voir Acker (2006).

³⁷ Lemercier et Zalc (2008).

disposer la première génération des historiens quantitativistes des années 1970 et des années 1980. Pourtant, en raison de la complexité technique requise par le maniement de logiciels, comme du caractère fastidieux du dépouillement des registres, trop peu d'études se saisissent de ces outils afin d'approfondir l'analyse des déterminants de la peine de mort, voire de viser à une modélisation de la décision judiciaire. Des travaux en ce sens devraient permettre une compréhension plus fine des mécanismes jouant dans l'application de la peine capitale, de mieux mesurer les poids des facteurs structurels et contingents, à côté d'approches qualitatives portant sur telle ou telle catégorie d'affaires ou de criminels.

L'étude de la peine de mort devrait, par ailleurs, s'inscrire de plus en plus dans celle d'une économie générale des peines, et donc en relation avec d'autres types de condamnations, qu'il s'agisse de peines criminelles ou correctionnelles. Il est bien évident que la peine capitale ne représente souvent qu'une infime portion de l'activité répressive d'un appareil judiciaire, et qui, de surcroît, a traditionnellement suscité plus d'intérêt que l'activité quotidienne de condamnation. Il est sans doute temps de s'intéresser à une vision plus globale de la répression criminelle et de son impact, afin de comprendre comment le droit peut être considéré comme un outil de régulation, voire comme une arme, et saisir les évolutions des sensibilités par rapport à certaines catégories d'infractions ou d'infracteurs. Cela est valable pour les pays connaissant encore la peine de mort comme dans le cadre des sociétés abolitionnistes, où il reste à évaluer l'impact qu'a pu avoir l'abolition sur l'économie générale des peines, avec l'épineuse question des éventuelles peines de substitution, ainsi que du développement des formes alternatives de «mort pénale», comme les emprisonnements à perpétuité «réelle» et autres mesures de rétention de sûreté.

Pour terminer, il est nécessaire de s'intéresser au destin pénitentiaire des condamnés à mort graciés, qui représente selon les différents espaces une part significative, parfois majoritaire, des condamnés à la peine capitale : sont-ils reversés dans le lot commun des détenus, ou restent-ils marqués par le «stigmaté» de leur condamnation ? Quelques témoignages d'anciens condamnés, témoignant de leur réinsertion dans la société, sont parus, mais l'éventail des destins suivis par ces hommes et ces femmes reste à explorer. Il faut y ajouter les expériences de sortie du système carcéral des individus ayant finalement vu leur innocence reconnue.

Il est clair, en tous les cas, que l'ensemble de ces orientations de recherche doit permettre d'éclairer les enjeux toujours actuels posés par la peine de mort, et qu'il est nécessaire aussi bien d'enrichir l'historiographie par les problématiques soulevées par les *Death Penalty Studies* que de fournir à ces dernières, grâce à l'étude historique, de nouveaux éléments de réflexion et d'action pour alimenter les débats et les combats dans lesquelles elles restent engagées.

Nicolas Picard
Université Paris1-Panthéon Sorbonne
nico_picard1@hotmail.com

BIBLIOGRAPHIE

- Acker, J.R. (2006) The Myth of Closure and Capital Punishment, in Bohms, R.M. and Walker, J.T. (Eds.), *Demystifying Crime and Criminal Justice*, Los Angeles, CA: Roxbury, p. 167-175.
- Allen, H.W. et Clubb, J.M. (2008) *Race, Class and the Death Penalty: Capital Punishment in American History*, Albany: State University of New York Press.
- Barton, J.C. (2014) *Literary Executions: Capital Punishment and American Culture*, Baltimore: John Hopkins University Press.
- Bastien, P. (2011) *Une histoire de la peine de mort. Bourreaux et supplices. Paris, Londres, 1500-1800*, Paris: Seuil.
- Bright, S.B. (1997) Legalized Lynching: Race, the Death Penalty and the United States Courts, in Schabas, W.A. (Ed.), *The International Sourcebook on Capital Punishment*, Boston: Northeastern University Press, p. 3-29.
- Cario, R. (Dir.) (1993) *La peine de mort au seuil du troisième millénaire*, Toulouse: Erès.
- Carol, A. (2012) *Physiologie de la Veuve*, Seyssel: Champ Vallon.
- Chadwick, R. (1992) *Bureaucratic Mercy. The Home Office and the Treatment of Capital Cases in Victorian Britain*, New York and London: Garland.
- Chamayou, G. (2007) La querelle des têtes tranchées : les médecins, la guillotine et l'anatomie de la conscience au lendemain de la Terreur, *Revue d'histoire des sciences*, 61, p.333-365.
- Chauvaud, F. (Dir.) (2009) *Corps saccagés. Une histoire des violences corporelles du siècle des Lumières à nos jours*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Derrida, J. (2012) Séminaire La peine de mort. Volume 1, 1999-2000, in Bennington, G., Crépon, M. et Dutoit, T. (Eds.), Paris: Galilée.
- El Bonghi, J. (2010) *Le Corps, les représentations et les pulsions des meurtriers condamnés à mort (étude menée dans la prison centrale de Roumieh-Liban)*, thèse de doctorat en psychologie clinique et psychopathologie, université de Paris-Nord.
- Friedland, P. (2012) *Seeing Justice Done. The Age of Spectacular Capital Punishment in France*, Oxford: Oxford University Press.
- Garland, D. (1990) *Punishment and Modern Society: A Study in Social Theory*, Oxford: Oxford University Press.
- Goldbaheer, M.D. (2008) *A People's History of the European Court of Human Rights*, New Brunswick, New Jersey and London: Rutgers University Press.
- Greenwood, F.M. (2000) *Uncertain Justice. Canadian Women and Capital Punishment. 1754-1853*, Toronto: Dundurn Press.
- Gregory, J. (2012) *Victorians Against the Gallows. Capital Punishment and the Abolitionist Movement in Nineteenth-Century Britain*, London: I.B. Tauris.
- Hammel, A. (2010) *Ending the Death Penalty. The European Experience in Global Perspective*, London, New York: Palgrave Macmillan, 2010.
- Hood, R., et Deva, S. (Eds.). (2013) *Confronting Capital Punishment in Asia. Human Rights, Politics, and Public Opinion*, Oxford: Oxford University Press.
- Howard, W.A. et Clubb, M. (2008) *Race, Class and the Death Penalty: Capital Punishment in American History*, Albany: State University of New York Press.

- Kendall, W. and Siracusa, J. (2013) *Death Penalty and US Diplomacy: How Foreign Nations and International Organizations Influence US Policy*, Lanham (Maryland): Rowman & Littlefield Publishers.
- Kozlovsky-Golan, Y. (2014) *Death Penalty in American Cinema: Criminality and Retribution in Hollywood Film*, London, New York: Palgrave Macmillan.
- Kudlac, C.S. (2007) *Public Executions. The Death Penalty and Media*, Westport (Conn.): Praeger.
- Le Quang Sang, J. (2001) *La loi et le bourreau. La peine de mort en débats (1870-1985)*, Paris: L'Harmattan.
- Lemercier, C. et Zalc, C. (2008) *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris: La Découverte.
- Micheli, R. (2010) *L'émotion argumentée. L'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*, Paris: Le Cerf.
- Mickeler, G. (1999) *La peine de mort et les travaux forcés à perpétuité devant la cour d'assises d'Eure-et-Loir (1811-1900)*, thèse de doctorat, Histoire du droit, université de Paris Val-de-Marne.
- Ning, Z. (2005) The debate over the death penalty in China today, *Contemporary Chinese Thought*, 36, 3, p.9-25.
- Picard, N. (2016) *L'application de la peine de mort en France (1906-1981)*, thèse sous la direction de Dominique Kalifa, université Paris-I Panthéon-Sorbonne, 2016.
- Porret, M., Fontana, V., et Mangué, L. (Dir.) (2012) *Bois, fers et papiers de justice. Histoire matérielle du droit de punir*, Genève: Georg.
- Radelet, M.L. (2017) *History of the Death Penalty in Colorado*, Boulder: University Press of Colorado.
- Raoult, S. (2011) *La théorisation de l'évolution pénale*, Aix-en-Provence: Presses Universitaires d'Aix-Marseille.
- Raoult, S. (2015) Des méthodes et des hommes. La production sociale du savoir sur l'efficacité de la peine de mort, *Déviance et société*, 39, 1, p.99-121.
- Schabas, W. A. (2002) *The Abolition of the Death penalty in International Law*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Segrave, K. (2008) *Women and Capital Punishment in America 1840-1899*, Jefferson (North Carolina), London: McFarland.
- Soula, M. (2015) L'histoire de la peine de mort a-t-elle un sens?, in Allinne, J-P. et Soula, M. (Dir.), *La mort pénale. Les enjeux historiques et contemporains de la peine de mort*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, p.9-27.
- Spierenburg, P. (1984) *The Spectacle of Suffering. Executions and the Evolution of Repression: From a Preindustrial Metropolis to the European Experience*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Taïeb, E. (2002) Portraits du bourreau, *Labyrinthe*, 11, p. 51-66.
- Taïeb, E. (2011) *La guillotine au secret. Les exécutions publiques en France, 1870, 1939*, Paris: Belin.
- Taube, M. (2006) La peine de mort est-elle un enjeu des relations internationales?, *Revue internationale et stratégique*, 64, p. 21-28.
- Turrel, R. (2004) *White Mercy: A Study of the Death Penalty in South Africa*, Westport: Praeger.

- Turren, E.T. (2016) *Dissecting the Criminal Corpse. Staging Post-Execution Punishment in Early Modern England*, London, New York: Palgrave Macmillan.
- Ward, I. (1995) *Law and Literature. Possibilities and perspectives*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Ward, R. (Dir.) (2015) *A Global History of Execution and the Criminal Corpse*, London, New York: Palgrave Macmillan.
- Wiener, M.J. (2008) *An Empire on Trial: Race, Murder, and Justice under British Rule, 1870-1935*, Cambridge and New York: Cambridge University Press.
- Whitman, J. (2003) *Harsh Justice: Criminal Punishment and the Widening Gap between America and Europe*, New-York: Oxford University Press.
- Yang, B. et Lester, D. (2008) The deterrent effect of executions: a meta-analysis thirty years after Erhlich, *Journal of Criminal Justice*, 36, p.453-460.